



## **ACADEMIE D'ART de MEUDON et des Hauts-de-Seine**

### **RAPPORT FINANCIER 2024/2025**

**L'année 2024-2025 est marquée par :**

**Au titre des recettes par :**

- Un accroissement significatif du nombre de membres et augmentation de la cotisation de 30 € à 50€
- L'augmentation des tarifs des activités annuelles : +5%
- L'augmentation des tarifs pour les stages : +10%,
- L'augmentation des tarifs pour les ateliers partagés : +15%
- L'Accroissement de la participation aux stages.
- La mise en place de nouveaux ateliers partagés en céramique.
- Une récupération exceptionnelle de sommes versées à l'URSSAF, d'une part sur les provisions faites par Claude Alazard dans le cadre du COVID et d'autre part sur des charges indues sur le salaire de Francine Dupin. En effet du fait de l'augmentation de son temps de travail, un nouveau contrat a été émis générant de nouveaux taux de prélèvement à la baisse d'où des remboursements depuis novembre 2022.
- Une augmentation importante de l'encaissement confié au titre des formations annuelles de l'ordre de 110 000 € contre 92 000 €.

**Au titre des dépenses par :**

- L'augmentation des honoraires des intervenants pour les stages du fait du nombre de stage et de la participation accrue.
- Concernant les modèles vivants la charge est stable mais répartie différemment (préférence d'utilisation de modèles ayant un statut d'indépendant par rapport à ceux pour lesquels nous devons émettre des CDD d'usage (ce qui représente une charge de travail plus importante).
- Des consultations auprès avocats fiscalistes et spécialistes du social afin de valider les différents contrats passés avec nos intervenants sur les activités annuelles.
- La prise en compte de travaux de remises en état et d'achats de matériel et/ou d'outillage spécifique à nos ateliers.
- Le loyer de 5% versé à la ville de Meudon sur les activités annuelles a progressé puisque proportionnel au chiffre d'affaires de ces activités.

### **RECETTES**

**Elles sont composées majoritairement par :**

- Les cotisations pour un montant de 17 350 € contre 9 587 € en 2023-2024.
- L'inscription aux ateliers partagés pour un montant de 21 289 € contre 13 172 € en 2023-2024.
- Le chiffre d'affaires généré par les stages pour 46 467 € contre 29 949 € en 2023-2024.
- La participation à la rémunération des modèles vivants pour 8 142 € contre 6 300€ en 2023-2024.
- La gestion des artistes, 5% sur les recettes encaissées à leur nom pour 5 517 € contre 4 574 € en 2023-2024 (CA 110 330 € contre 91 485 €).
- La vente de fournitures pour 6 574 € contre 6 528 € en 2023-2024.
- La subvention de la ville de Meudon pour 10 544 € contre 16 544 € en 2023-2024.

## **DEPENSES**

Elles traduisent le fonctionnement « normal » de l'association compte tenu de la variété de ses activités et des deux sites de fonctionnement.

- Les charges de fonctionnement pour 16 579 € (abonnements divers, assurances, publicité, communication, frais postaux, frais bancaires, honoraires avocats etc.) contre 15 854 € en 2023-2024.
- Les honoraires liés aux prestations pour 42 427 € (intervenants pour les stages 35 478 €, 2 563 € suivi parcours, 4 386 € modèles vivants) contre 28 282 € en 2023-2024.
- Les charges de personnel (salaires plus charge pour notre chargée d'administration et modèles) pour 39 014 € contre 39 222 € en 2023-2024.
- Les achats de fournitures pour 7 473 € contre 4 973 € en 2023-2024.
- La dotation aux amortissements pour 4 585 € contre 4 633 € en 2023-2024
- Une dotation aux provisions pour achat et remise en état de matériels pour 4 877 € .

**Le résultat d'exploitation est positif à 1 931 € auquel s'ajoute le résultat financier pour 1 559 € et un résultat exceptionnel de 8 787 €, d'où un résultat de l'exercice 2024-2025 de 12277 € contre une perte de 5 444 € en 2023-2024.**

Ce résultat nous permet d'alimenter notre fond associatif

### **Analyse du financement de l'association**

- Au 31 aout 2024, les soldes de nos relevés bancaires sont de 97 083 € sur le livret contre 69 124 € et 2 520 € sur le compte courant contre 3 577 €. A noter que sur ces sommes 55 222 € correspondent à des dettes vis-à-vis de nos intervenants sur des encaissements de juillet et aout concernant l'exercice 2025-2026 et également la dette de 5 517 € envers la ville de Meudon (loyer).
- Pas de dettes sociales cette année du fait de la régularisation sur les exercices antérieurs.
- La subvention de la Ville à hauteur de 10 544 € contre 16 554 € (modification de process de demande de subvention entre fonctionnement et projet) n'est pas conforme au respect de la convention triennale signée mais nous nous en sommes expliqués avec la Ville de Meudon et tout sera revu lors de l'établissement de la prochaine convention triennale car la subvention est indispensable à l'équilibre financier de l'association.

Au 31 Août 2025, le fonds associatif est de 11 160 € contre -1 117 € en 2023-2024.

Catherine Munoz

Trésorière de l'Académie d'art de Meudon et des Hauts-de-Seine

